RAPPORT D'ACTIVITÉS **2024**

Document 24-25 / RA / 01
Rapport d'activités 2024
(1er janvier 2024 au 31 décembre 2024)

# Les Relations avec les territoires, les villes et les communes

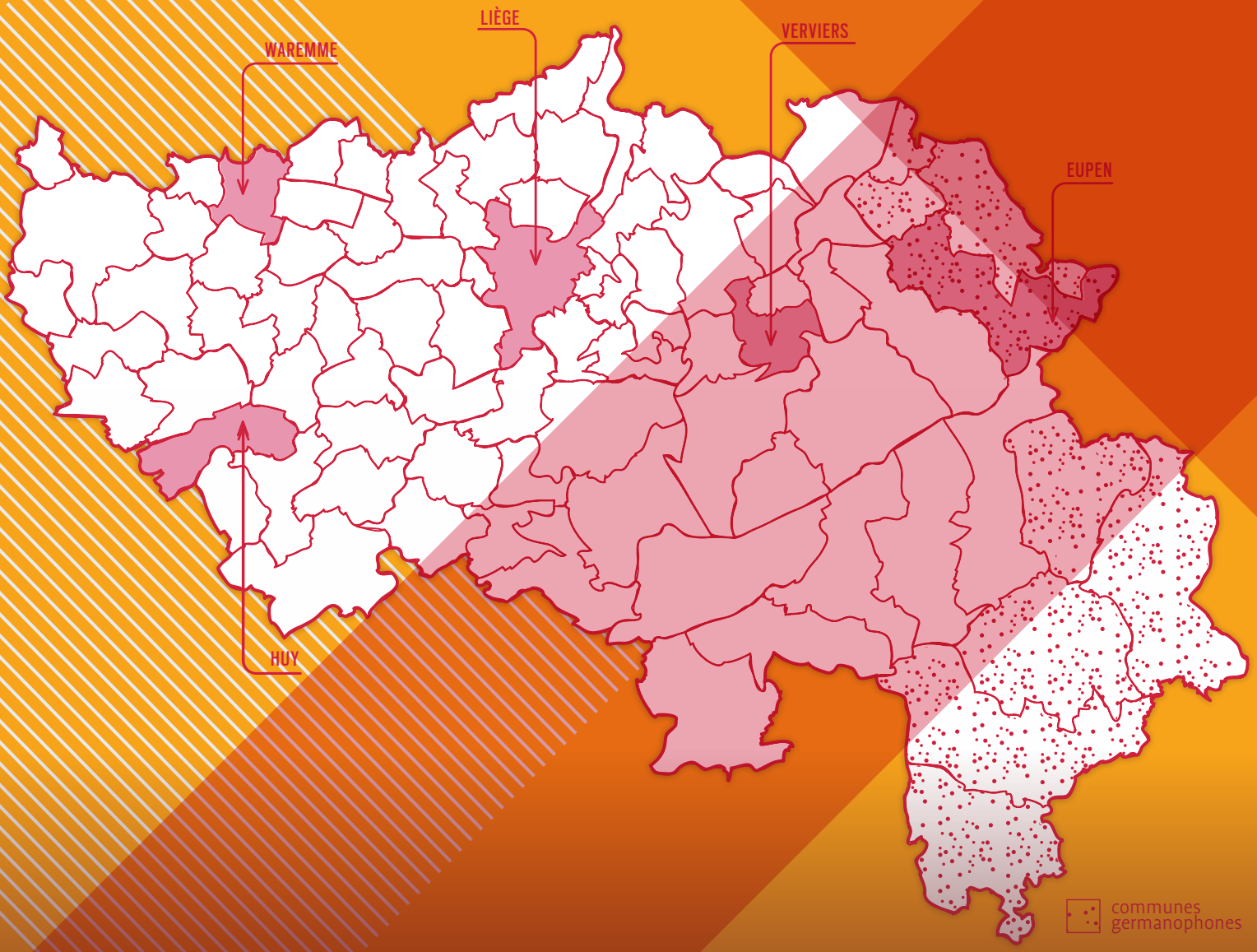


Conseil provincial

Session de mars 2025

Province de Liège

Éditeur responsable :
Province de Liège
Place Saint-Lambert, 18A
4000 Liège

D/2025/4540/01

Réf. : DGP-CONS/2025-00970

Document 24-25/RA/01
1re, 2e et 3e Commissions

**CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE**

Réunions de mars 2025

OBJET : Rapport d'activités 2024 concernant « *Les Relations avec les territoires, les villes et les communes* ».

---

**RAPPORT DU COLLÈGE PROVINCIAL AU CONSEIL PROVINCIAL**

Mesdames,
Messieurs,

Le Collège provincial a l'honneur de vous soumettre, en annexe, son rapport d'activités en ce qui concerne « *Les Relations avec les territoires, les villes et les communes* », pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

**CONCLUSION**

Votre Collège vous propose de prendre connaissance du présent rapport d'activités.

Rapport adopté par le Collège provincial.

Pour le Collège provincial,

Le Directeur général provincial a.i.,

Etienne GUIOT

Le Député provincial Vice-Président,

Luc GILLARD,
Président de séance.

PRIS : ~~- ACTE~~
- CONNAISSANCE
en séance publique de ce jour
Liège, le
27 MARS 2025

Le Directeur général provincial,

Le Président,

# Sommaire


**1. Description du service** . . . . . 5

1.1. Supracommunalité, aide et soutien aux communes et autres pouvoirs locaux . . . . . 5

1.2. Sécurité civile . . . . . 6

1.3. Ressources humaines . . . . . 6

**2. La sécurité civile** . . . . . 7

2.1. Les conventions entre la Province de Liège et les zones de secours . . . . . 7

2.2. Les 10 % du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile . . . . . 8

2.3. Nouveaux projets de « mutualisation » . . . . . 10

2.4. Représentation provinciale dans les instances zonales . . . . . 10

2.5. Le travail géomatique au service des zones de secours . . . . . 11

**3. L'action provinciale suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021** . . . . . 13

3.1. Aides directes aux communes . . . . . 13

3.2. Valorisations des actions complémentaires à portée générale (hors dotation régionale) . . . . . 19

3.3. Opérateurs subventionnés via la dotation régionale pour des missions spécifiques à destination des communes sinistrées . . 20

**4. La supracommunalité** . . . . . 21

4.1. Centrale d'achat provinciale . . . . . 21

4.2. Les organes de la supracommunalité . . . . . 21

**5. Les subsides pour les projets supracommunaux** . . . . . 24

5.1. Réactivation de la Ligne 125A – Réseaux Express Métropolitain (Ateliers centraux et Passage sur Voies) . . . . . 24

5.2. Route des plus beaux villages – Aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre reliant deux des plus beaux villages de Wallonie, à savoir Clermont-sur-Berwinne et Limbourg . . . . . 25

5.3. La Poémathèque – Maison de la Poésie d'Amay . . . . . 25

5.4. Développement d'un éco-tourisme mémoriel dans l'est de la province de Liège – requalification . . . . . 25

5.5. Développement d'un axe traversant la Low Line – requalification . . . . . 26

5.6. Espace Inclusif, Participatif et intergénérationnel à dimension sportive et sociale – requalification . . . . . 26

**6. Nouvelle méthodologie d'action dans le cadre de l'aide et du soutien aux pouvoirs locaux** . . . . . 27

**7. Élections européennes, fédérales, régionales, provinciales et communales** . . . 29

**8. Annexes** . . . . . 30

# 1. Description du service

Des ambitions communes, la mutualisation de nos forces, la construction de projets répondant aux attentes locales et supralocales, le renforcement du maillage en réseau : tels sont les enjeux de la Province de Liège en tant que partenaire naturel et privilégié des pouvoirs locaux et supracommunaux formant son territoire, riche de 84 communes et de plus de 1 million d'habitants.

Face aux nombreux défis auxquels sont confrontés ces différents acteurs, la Province de Liège répond présente et, forte de son expertise et de sa proximité, développe un panel de services et de projets entièrement dédiés à leur soutien.

En septembre 2021, le Collège provincial a décidé de créer le Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes, et de l'installer rue Fond Saint-Servais 12 à 4000 Liège.

Au vu de l'amplification de l'implication provinciale en matière de sécurité civile, des contraintes financières que celle-ci exige ou encore des terribles inondations de l'été 2021, le développement et la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'aide et de soutien aux acteurs locaux est en effet apparu indispensable.

C'est ainsi, par ailleurs, qu'il a été décidé de mettre l'ASBL Liège Europe Métropole en liquidation sans, bien entendu, que les projets supracommunaux ayant bénéficié de promesses de subventionnement n'en souffrent. La poursuite de ceux-ci est désormais gérée par le Département qui a donc pour missions :

- La finalisation des projets supracommunaux auxquels la Province contribue (via les 10 % du Fonds des Provinces dévolus à la supracommunalité) ;
- la coordination de l'aide et du soutien aux pouvoirs locaux (communes et CPAS) et supralocaux (zones de police, intercommunales et conférences d'arrondissement) ;
- les relations avec les 6 zones de secours de son territoire et la coordination suprazonale, compte tenu de l'implication grandissante de la Province dans leur fonctionnement et leur financement.

## 1.1. Supracommunalité, aide et soutien aux communes et autres pouvoirs locaux

Dans ce cadre, le rôle du Département est, de manière transversale et en collaboration constante avec les services provinciaux concernés :

- d'être l'interlocuteur privilégié et le catalyseur des demandes des pouvoirs locaux ;
- d'être le relais entre l'ensemble des services provinciaux et les pouvoirs locaux ;
- d'assurer un rôle de coordination dans l'aide et le soutien que la Province apporte lors de la survenance de crises impactant les pouvoirs locaux (comme celles de la Covid-19, des inondations 2021, ou encore de l'hébergement de réfugiés fuyant les violences en Ukraine).

## 1.2. Sécurité civile

Dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon a émis le souhait de voir le niveau provincial s'impliquer davantage dans la compétence de la sécurité civile, notamment en prenant progressivement à sa charge une partie des dotations communales aux zones de secours, afin de soulager leurs finances.

Dans ce contexte, le Département est chargé de coordonner l'ensemble des aspects liés à cette réforme, tout en poursuivant les actions de mutualisation entre les zones entreprises via les 10 % du Fonds des Provinces destinés à la sécurité civile (projets de mutualisation de services, logiciels de géolocalisation, géomatique…).

## 1.3. Ressources humaines

Le Département est composé comme suit :

- Un Premier Directeur f.f., à titre définitif et à temps plein ;
- Un Premier Attaché à titre contractuel et à temps plein ;
- Un Premier Attaché à titre définitif et à temps plein ;
- Une Attachée – géographe à titre contractuel et à temps plein ;
- Une Cheffe de bureau à titre définitif et à temps plein ;
- Deux Employés d'administration à titre contractuel et à temps plein ;
- Une Auxiliaire d'administration à titre définitif et à temps plein ;
- Un Major détaché à 1/5e temps de la zone de secours 2 IILE.

Le présent rapport d'activités va parcourir les différentes missions et actions réalisées par le Département au cours de l'année 2024.

# 2. La sécurité civile

Depuis 2015, la Province de Liège se positionne comme un acteur de plus en plus impliqué en matière de sécurité civile. Au cours de la législature 2012-2018, la Province a doté les services d'incendie en matériel ou en infrastructures, a contribué à l'étude approfondie de l'impact de la réforme de la sécurité civile sur les communes et a posé les bases d'une concertation et d'une collaboration rapprochée avec les six zones de secours de son territoire pour développer des projets permettant d'optimiser l'efficience du service aux citoyens.

La précédente législature 2018-2024 s'est avérée véritablement charnière pour l'implication provinciale dans la Sécurité civile suite à la volonté du Gouvernement wallon de voir les entités provinciales reprendre progressivement à leur charge une partie des dotations communales aux zones de secours. La sécurité civile est donc aujourd'hui au cœur d'un déploiement provincial et une compétence à part entière.

Fort du travail réalisé en 2021, 2022 et 2023, en 2024, le Département des relations avec les territoires, les villes et les communes a pu poursuivre les projets entamés, outiller les représentants provinciaux dans les instances zonales et initier de nouvelles démarches de mutualisation avec les Commandants des six zones de secours.

## 2.1. Les conventions entre la Province de Liège et les zones de secours

Dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon a émis le souhait de voir le niveau provincial s'impliquer dans la compétence de la sécurité civile, notamment en reprenant progressivement à sa charge d'ici à 2024 une partie des dotations communales aux zones de secours.

Cette volonté s'est exprimée au travers des décisions du Gouvernement wallon du 14 mai et du 9 juillet 2020.

Plus spécifiquement, la Circulaire du ministre des Pouvoirs Locaux du 3 septembre 2021 a fixé en numéraire les montants correspondant à la reprise des dotations communales par les Provinces pour les années 2021 – 2024.

Concrètement, l'impact pour la Province de Liège pour cette période est de :

| 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|
| 19.181.016,45 € | 26.240.445,49 € | 33.485.215,06 € | 40.498.320,46 € |

Cette décision du Gouvernement wallon ne s'appliquant qu'aux zones de secours francophones, dans un souci d'équité entre l'ensemble des citoyens de son territoire et de l'ensemble des zones de secours qui la composent, la Province de Liège a décidé d'octroyer une dotation à la Zone de secours 6 – DG selon le même mécanisme que celui appliqué par la Wallonie dans la fixation des dotations provinciales aux zones de secours francophones.

La trajectoire budgétaire établie, un projet de convention visant à structurer et clarifier la collaboration entre la Province et chacune des zones de secours a été élaboré par le Département.

Ces conventions ont permis principalement de :

- Figer les montants des dotations provinciales aux zones de secours jusqu'en 2024 ;
- établir des balises pour que l'utilisation des 10 % du Fonds des provinces dévolus à la sécurité civile soient consacrés à des projets de mutualisation de services et de moyens entre les zones de secours ;
- confirmer la représentation provinciale au sein des instances zonales.

Ces conventions ont été validées par le Conseil provincial du 16 décembre 2021 et ont également été signées par les six zones de secours du territoire.

Dans ce cadre, en 2024, la Province de Liège a donc octroyé aux zones de secours :

| | **Dotation 2024** |
|---|---|
| Zone de secours 1 Hesbaye | 1.554.900,31 € |
| Zone de secours 2 IILE | 25.263.550,91 € |
| Zone de secours 3 HEMECO | 4.021.248,94 € |
| Zone de secours 4 VHP | 8.095.169,94 € |
| Zone de secours 5 WAL | 1.563.450,36 € |
| Zone de secours 6 DG | 1.172.168,55 € |
| **Total** | **41.670.489,01 €** |

## 2.2. Les 10 % du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile

L'article L.2233-5 1° du CDLD prévoit que « chaque Province affecte et verse aux Communes, dans le courant de l'exercice concerné, un montant d'au minimum 10 % du fonds des Provinces pour la prise en charge des dépenses nouvelles financées par les Communes suite à la mise en place des zones de secours. »

Cette année le montant correspondant est de 3.780.180,00 €.

Concernant la valorisation de cette somme, la Province, dans le cadre des conventions qui la lient aux zones de secours, s'est engagée :

« … dans le cadre de la mise en œuvre de l'article L2233-5 du Code de la Démocratie locale impliquant l'affectation de 10 % du fonds des provinces à la sécurité civile, complémentairement à la dotation annuelle provinciale susvisée à l'article 4, la Province de Liège soutiendra les projets proposés par les Zones qui contribuent à renforcer la mutualisation et les synergies entre au moins deux des six zones de secours.

L'éventuel solde sera reversé aux zones, selon la clé de répartition de la dotation fédérale, endéans le 31 décembre de l'année budgétaire en cours. »

Dans ce cadre, la Province entend valoriser toute une série de frais récurrents liés aux logiciels de géolocalisation, le coût salarial du personnel provincial du Département et de l'École du Feu qui consacrent leur temps de travail à la sécurité civile et les projets de mutualisation supra-zonaux.

## A. Les frais récurrents liés aux logiciels de géolocalisation fournis aux zones de secours en 2022

| PROJET | 2024 |
|---|---|
| Prise en charge des redevances annuelles d'exploitation des logiciels opérationnels SUIVO nécessaires au fonctionnement des systèmes de géolocalisation équipant les véhicules d'intervention (173 + 139) de 6 zones de secours – Marché de fournitures passé par voie de procédure négociée sans publication préalable auprès de la SA SUIVO de Edegem (exclusivité) | 87.538,18 € |
| Frais d'abonnements mensuels de cartes multi opérateurs (Blue Light Mobile) auprès de la SA de droit public ASTRID en vue d'équiper les 173 véhicules d'intervention des zones de secours concernés par l'équipement track&trace | 5.023,92 € |
| Frais d'abonnements mensuels de cartes multi opérateurs (Blue Light Mobile) auprès de la SA de droit public ASTRID en vue d'équiper 1.149 des 1.428 pagers Birdy 3G destinés au personnel opérationnel des zones de secours | 36.125,76 € |
| Maintenance des licences ARCGIS acquises par la Province de Liège dans le cadre du projet de dispatching – Marché de services d'une durée de 4 ans (à dater du 1er janvier 2022) passé par voie de procédure simplifiée auprès de la SA ESRI BELUX (exclusivité) | 36.300,00 € |
| Dispatching provincial pompiers : souscription pour une durée de 12 mois d'un contrat de maintenance du matériel d'impression des cartes d'identification destinées aux membres du personnel des zones de secours – IDTECH | 6.050,00 € |
| Dispatching provincial pompiers : prise en charge du coût annuel équivalent à 2 licences cartographiques par zone de secours pour l'année 2024 – ASBL GIG | 7.518,48 € |
| Frais d'abonnements mensuels liés à l'équipement en cartes multi opérateurs (Blue Light Mobile) de 139 boitiers destinés aux véhicules d'intervention des 6 zones de secours concernés par la 2e phase d'équipement track&trace | 8.073,12 € |
| Dépassement abonnement lié à l'utilisation des cartes Blue Light Mobile (BLM) fournies par la SA ASTRID et équipant les matériels (TNT + pagers) mis à disposition des 6 zones de secours par la Province de Liège | 2.100,00 € |
| Frais de consultance, installation et transfert de connaissances pour les licences ARCGIS – Prestations 2022-2023 | 5.706,55 € |
| Extension « Spatial Analyst » au logiciel cartographique ArcGIS Pro – Abonnement 2024 | 1.573,00 € |
| Dispatching provincial pompiers : acquisition cartes d'identification (+ accessoires) – IDTECH | 36.225,59 € |
| **TOTAL** | **232.234,60 €** |

## B. Valorisation de personnel provincial au profit des zones

Tant dans notre Département qu'à l'École du Feu provinciale, nombre d'agents sont aujourd'hui consacrés à la gestion de cette compétence. Dans ce cadre, c'est 1.175.739,39 € de traitement correspondant au travail de 16 agents qui ont été valorisés dans le cadre des 10 % du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile.

## C. Les frais liés aux projets de mutualisation des zones de secours

Depuis 2016, la Province de Liège s'est engagée dans l'accompagnement à la mise en place d'un système de dispatching commun aux six zones de secours. Dans ce cadre, la Province prenait à sa charge, via les 10 % du Fonds des Provinces, les coûts inhérents aux logiciels de dispatching jusqu'à la mise en œuvre du « projet commun ».

Si ce projet « commun » est aujourd'hui postposé, il convient néanmoins de constater que les zones 2 et 3 d'une part et 4 et 5 d'autre part ont avancé dans la mutualisation de leurs services de dispatching. Il convient donc de maintenir la prise en charge provinciale via le Fonds des Provinces.

Dans un souci d'équité, pour 2024, nous avons pris en charge sur le même modus operandi que les années précédentes les frais de dispatching de la zone 1. Dès lors, les frais de dispatching 2024, liés aux coûts des logiciels d'alerte, pour les différentes zones de secours se présentent comme suit :

| Zone de secours | Frais dispatching 2024 |
|---|---|
| Zone 1 – Hesbaye | 14.426,24 € |
| Zone 2 – IILE | 236.260,11 € |
| Zone 3 – Hesbaye-Meuse-Condroz | 91.430,48 € |
| Zone 4 – Vesdre-Hoëgne & Plateau | 218.627,68 € |
| Zone 5 – Warche-Amblève-Lienne | 104.850,96 € |
| **TOTAL** | **665.595,47 €** |

### *D. La répartition du solde*

Conformément à la convention qui lie la Province aux zones de secours, il est convenu de répartir le solde des 10 % du Fonds des Provinces entre les cinq zones francophones en appliquant les critères fédéraux établis par le ministère de l'Intérieur.

Dès lors, le solde de 1.706.640,54 € est réparti comme suit :

- 135.157,35 € en faveur de la ZS 1 – Hesbaye ;
- 852.894,36 € en faveur de la ZS 2 – IILE ;
- 194.342,63 € en faveur de la ZS 3 – Hesbaye-Meuse-Condroz ;
- 398.936,08 € en faveur de la ZS 4 – Vesdre-Hoëgne & Plateau ;
- 125.310,11 € en faveur de la ZS 5 – Warche-Amblève-Lienne.

## 2.3. Nouveaux projets de « mutualisation »

En 2023, suite à des réunions pilotées par le Département, qui réunissaient les six commandants de zones, des priorités ont été dégagées en termes de projets de mutualisation à poursuivre.

Spécifiquement, au-delà des projets en cours et du développement à moyen terme d'un dispatching provincial commun, les trois projets à prioriser sont :

- La prise en charge par la Province de Liège des frais inhérents à la création d'une unité d'intervention spécifique (chimique) commune aux six zones de secours ;
- Le développement d'outils de communications liés à la prévention vers le grand public qui seraient communs aux six zones afin de rencontrer les missions des zones en la matière ;
- La gestion des infrastructures zonales au niveau de l'entretien des casernes.

Dans ce cadre, en 2024, la zone 2 IILE-SRI, disposant de l'expertise nécessaire au niveau des interventions « chimiques », a réalisé un premier processus commun et mutualisé au niveau des six zones de secours pour les interventions chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) ; celui-ci a été adressé aux cinq autres zones qui ont formulé diverses remarques qui seront analysées pour une mise en œuvre de l'unité commune en 2025.

Sur l'axe communication, le Commandant de la zone 1 Hesbaye, référent du thème « prévention » au sein de ResonWal, a pu rencontrer le Département de la Communication de l'administration provinciale et entamé des groupes de travail sur les contenus à produire qui devraient voir le jour dès 2025 également.

## 2.4. Représentation provinciale dans les instances zonales

Conformément à l'article 24 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, l'octroi d'une dotation provinciale aux zones de secours donne l'opportunité à la Province d'être représentée dans les instances zonales tel que ça a été confirmé dans la convention entre la Province de Liège et les zones de secours.

Dans ce cadre, ont siégé en 2024 comme représentants provinciaux :

| | |
|---|---|
| Zone de secours 1 HESBAYE | Jean-Claude JADOT |
| Zone de secours 2 IILE-SRI | Luc GILLARD/<br>Muriel BRODURE-WILLAIN<br>et Katty FIRQUET |
| Zone de secours 3 HEMECO | Muriel BRODURE-WILLAIN |
| Zone de secours 4 VHP | Claude KLENKENBERG |
| Zone de secours 5 WAL | André DENIS |
| Zone de secours 6 DG | Daniel MULLER |

## 2.5. Le travail géomatique au service des zones de secours

Le Département possède dans son équipe une géographe dont le travail consiste à réaliser des **analyses géomatiques** pour le compte des six zones de secours.

Plus spécifiquement, dans ce cadre, le travail réalisé cette année s'est concentré sur :

- Un travail d'acquisition et de mise en forme de données cartographiques utiles aux zones de secours ;
- La mise à disposition et la gestion d'un Géoportail (ArcGIS Entreprise) à destination des zones de secours, ainsi que la gestion des contacts avec le fournisseur belge (ESRI BeLux) ;
- Le suivi (personne de contact) et l'amélioration continue de l'outil cartographique GIG dédié aux zones de secours ;
- Le traitement de demandes spécifiques émanant des zones de secours et d'autres acteurs comme le service PLANU du Gouverneur ;
- Le support et le coaching cartographiques à l'attention des zones de secours.

Plus précisément, le portail GIG et notre Géoportail sont les deux outils cartographiques mis à disposition des zones de secours par la Province. Ils sont compatibles mais ont des objectifs opérationnels différents.

La **page d'accueil de notre Géoportail** propose un accès direct à plusieurs applications cartographiques. Cette page d'accueil est structurée comme suit :

- Encodage : applications permettant la création et la mise à jour de données telles que les obstructions de la voie publique, ainsi que des relevés directement sur le terrain (application destinée aux plongeurs) ;
- Analyse des risques : applications en lien avec l'analyse des risques (données cartographiques utiles, analyse de zones de dessertes des postes de secours, inondations de juillet 2021…) ;
- Demandes spécifiques des zones : applications permettant à l'utilisateur de consulter le résultat des analyses spatiales (cartographiques) qu'il a demandées.

**Plusieurs types de demandes spécifiques ont été rencontrées cette année :**

- Cartographie simple – visualisation : carte illustrant la durée de retour des volontaires au poste de Flémalle, la répartition de la population vivant à 10 minutes (en voiture) du poste de Hamoir, etc. ;
- Analyses complexes de données (densité, statistique, etc.) et comparaisons de plusieurs types de données (facilitées par l'acquisition récente de l'extension Spatial Analyst pour ArcGIS Pro) ;
- Développement d'applications web dédiées à un type d'utilisation tel qu'un outil de relevé et de consultation des éléments du terrain spécialement développé pour les plongeurs ;
- Maintenance et amélioration d'applications réalisées précédemment : application de gestion de crise, application de relevé des hydrants sur le terrain ;
- Publication en services web de données pour la consultation dans d'autres logiciels et applications de dispatching (Systel, Verdi) ;
- Dans le cadre de la fusion des dispatchings de l'IILE et de HEMECO, toute une série d'analyses cartographiques est réalisée sur pour deux zones de secours (2 et 3) : densité des hydrants, densité de la population, étendue du plan de déploiement (7 postes les plus rapides pour chaque point – maillage de 5 km – des provinces de Liège, Namur et Luxembourg), etc.

Par ailleurs, les applications d'encodage des obstructions de la voie publique (OVP), développées sur notre serveur ArcGIS, vont prochainement (début 2025) être remplacées par la nouvelle **application GEP's** du GIG. Celle-ci permet aux communes d'encoder directement leurs OVP dans une interface dédiée.

Ces données seront disponibles en consultation pour les zones de secours, qui n'auront plus à les encoder elles-mêmes.

GEP's est déjà en production dans certaines communes. Quand la plupart d'entre elles l'utiliseront, les données seront suffisamment fiables pour être consultées par les zones de secours.

Depuis l'acquisition de **l'ArcGIS server**, nous avons la possibilité de publier en service web nos données. Cela permet de les consulter dans d'autres interfaces, tel que les logiciels de dispatching utilisés par certaines zones de secours (Systel, Verdi…).

Enfin, deux projets, initiés par **l'Institut géographique national** (IGN) pour l'uniformisation des données à destination des zones de secours, sont en cours depuis 2023. Le premier est entièrement géré par l'IGN et consiste en l'élaboration d'une symbologie uniforme des données cartographiques utiles aux zones. Ce projet se fait, bien évidemment, en collaboration avec les zones et est toujours en cours.

Pour le second projet, l'IGN a fait appel à la société PWC. Il s'agit de définir la structure des données hydrants qui sera ensuite imposée aux fournisseurs de données. Le projet est toujours en cours également.

# 3. L'action provinciale suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021

Le 14 juillet 2021, des inondations sans précédent frappaient notre pays de plein fouet et la province de Liège en a payé le plus lourd tribut.

Dès les premiers instants, l'Institution provinciale a mobilisé l'ensemble de ses services afin de venir en aide et de soutenir le plus efficacement possible les citoyens et les communes durement touchés lors de cette crise historique.

Les efforts d'intervention de la Province de Liège qui ont été présentés dans les rapports d'activités 2021, 2022 et 2023 ont bien entendu été poursuivis tout au long de l'année 2024. En effet, bon nombre d'acteurs locaux nécessitent encore de l'assistance provinciale.

Leurs besoins restent considérables, surtout dans les communes de catégorie 1 prioritaires.

Dans la continuité de son action dès le début de la crise, la Province a donc poursuivi la mobilisation de ses moyens au profit des communes sinistrées.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'inventaire de ces soutiens depuis le début de la crise, en distinguant les actions entreprises sur fonds propres de celles réalisées par le biais de la dotation régionale (les actions 2024 figurent en gras).

## 3.1. Aides directes aux communes

| Missions/projets | Dotation régionale (A) | Fonds propres |
|---|---|---|
| **AYWAILLE** | | |
| Mise à disposition du Hall Omnisport de l'IPEA de la Reid pour le club de basketball « Basket Aywaille 4A » et du Hall Omnisport de l'HEPL Jemeppe pour « Basket Aywaille ». | | Infrastructures provinciales mises à disposition de septembre 2021 à janvier 2022 : 1.709,61 € |
| Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables de 2e catégorie – réalisation de travaux spécifiques de dégagement d'une canalisation mis en œuvre en urgence sur le ruisseau « Fond de Harzé » | | Direction générale Infrastructures et Développement durable – Service des Cours d'eau : 73.222,55 € |
| **CHAUDFONTAINE** | | |
| Mise à disposition de 1 agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022 pour des missions d'aide administrative générale, aide au relogement des citoyens sinistrés, aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » | | De septembre 2021 à avril 2022 : 52.568,46 € |
| Le ruisseau du Géloury – travaux nécessaires à la maîtrise optimale du ruisseau | | Dossier géré au sein de la Direction générale Infrastructures et Développement durable |
| Rénovation du Parc de Hauster | | Un architecte provincial est chargé de suivre ce dossier : 1.202,07 € |

| | | |
|---|---|---|
| Mobilité douce entre Chaudfontaine et Trooz | | Dossier en cours géré au sein de la Direction générale Infrastructures et Développement durable |
| Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Bibliothèque, OXFAM, Foyer Culturel de Chaudfontaine, Théâtre Se Busca, Art et Orgue en Wallonie, Les Amis du Val, Mouvements Sans Titre, Compagnie Royale des Chevaliers de la Fricassèye de Chèvremont, COMPAGNIE ROMANE OH !, Centre d'Expression et de créativité de Chaudfontaine, ARTEMUSIC | | Direction générale de la Culture |
| Culture : subvention à l'ASBL « CDM 2047 » dans le cadre des réparations et des acquisitions à effectuer au niveau de la galerie du livre et de l'étrange théâtre suite aux inondations | | Subvention de 3.500 € |
| Prise en charge de frais de personnel et de location de matériel nécessaires à la remise en état de fonctionner des services de l'administration communale. | 150.000 € | |
| **COMBLAIN-AU-PONT** | | |
| Mise à disposition de 1 agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale | | De septembre 2021 à avril 2022 : 38.602,09 € |
| Inventaire des voiries et des bâtiments sinistrés | | Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 2.940 € |
| **ESNEUX** | | |
| Mise à disposition d'un agent à 4/5e temps jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale | | De septembre 2021 à avril 2022 : 25.676,64 € |
| Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Folklore Tilffois, Les Porais Tilfois, Les Amis du musée de l'abeille, Andante, All Sorts of Metal (ASOM), Full Colorz Agency, Atelier Créatif Communal le petit Chevalet, Comité Oneo Club Ans, Diafocam, L'envol, café Racer de Liège, Jeunesse Esneux-Tilff, Os'Mose – Tilff) | | Direction générale de la Culture |
| Inventaire des voiries et des bâtiments sinistrés | | Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 4.344 € |
| Prise en charge des frais divers : engagement de personnel, location matériel | 120.000 € | |
| **HAMOIR** | | |
| Mise à disposition de 1 agent à 1/5e temps jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale | | De septembre 2021 à avril 2022 : 6.419,16 € |
| Inventaire des voiries et des bâtiments sinistrés | | Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 1.066 € |
| **LIMBOURG** | | |
| Mises à disposition d'un agent à temps plein et d'un agent 2 jours par semaine jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » | | De septembre 2021 à avril 2022 : 61.271,38 € |
| Aide au relogement des citoyens sinistrés : mise à disposition d'un agent à temps plein au CPAS jusqu'au 30 avril 2022 | | De septembre 2021 à avril 2022 : 35.639,48 € |
| Aide administrative générale et gestion de projets : mise à disposition d'un agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022 | | De mi-octobre 2021 à avril 2022 : 33.298,81 € |

| | | |
|---|---|---|
| Aide à la reconstruction : mise à disposition d'un agent technique 3 jours par semaine jusqu'au 31 janvier 2023 | | De mi-octobre 2021 à juillet 2023 113.417,06 € |
| Gestion de projet : mise à disposition d'un agent à temps plein jusqu'au 31 décembre 2023. | | De février 2022 à décembre 2023 : 143.609,29 € |
| **Gestion de projet : prolongation de la mise à disposition d'un agent à temps plein en 2024.** | | **De janvier 2024 à juin 2024 : 77.179,08 €** |
| Prise en charge du coût de location de 3 containers administratifs pendant 1 an | 10.800 € | |
| Prise en charge de la TVA sur la location des 3 containers. | 2.268 € | |
| Prise en charge du coût de location de 3 containers supplémentaires pendant 1 an (àpd de juin 2022) | 19.879,07 € | |
| Octroi d'une subvention concernant le financement de la location de chapiteaux destinés à accueillir divers événements culturels en 2023 | 25.000 € | |
| Inventaire des voiries et des bâtiments sinistrés | | Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable : 13.038 € |
| Prise en charge des frais correspondant au coût salarial d'un agent administratif dédicacé au soutien d'un agent technique pour les mois de novembre et de décembre 2023 (Conseil provincial du 15 décembre 2023) | | Subvention en espèce de 7.683,17 € |
| **Prise en charge des frais correspondant au coût salarial d'un agent administratif dédicacé au soutien d'un agent technique pour l'année 2024 (Conseil provincial du 25 mars 2024)** | | **Subvention en espèce de 39.594,45 €** |
| **Mise à disposition, de Monsieur Alain DELCHEF, Attaché-Architecte au sein de la DGIDD, pour une période de 6 mois à dater du 5 août 2024.** | | **Mise à disposition à 4/5e temps avec prise en charge complète par la commune du coût salarial de l'agent correspondant au temps de travail durant lequel il y est occupé.** |
| **LIÈGE** | | |
| Offre de soutien à 327 associations culturelles liégeoises | | Direction générale de la Culture |
| Bibliothèque : création d'une halte du bibliobus à Angleur, tri et stockage des dons de livres | | Direction générale de la Culture |
| Subvention au centre culturel Ourthe et Meuse (Angleur) pour le remplacement d'une sono mobile détruite par les inondations | | Direction générale de la Culture : 991 € |
| Subvention au centre culturel de Chênée pour le remplacement d'une rambarde de sécurité détruite par les inondations. | | Direction générale de la Culture : 2.450 € |
| **PEPINSTER** | | |
| Mise à disposition d'un agent 1 à 2 jour(s) par semaine pour de l'appui dans la préparation et l'exécution de marchés publics jusqu'au 31 octobre 2021 | | De septembre à octobre 2021 : 2.915,59 € |
| Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Bibliothèque, Challenge l'Avenir Verviers, Ensemble vocal Magna Vox, Forum Permanent des Politiques de la Jeunesse de l'arrondissement de Verviers) | | Direction générale de la Culture |
| Mise à disposition du Hall Omnisport de l'IPEA de la Reid (jusqu'au 31 janvier 2022) et de l'EP Verviers (RDC + Internat jusqu'au 30 avril 2022) pour le club de basket de Pepinster | | Infrastructures provinciales mises à disposition de septembre 2021 à avril 2022 : 3.082,36 € |

| | | |
|---|---|---|
| Bibliothèque : création d'une halte du bibliobus et soutien dans les contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Stockage et tri des dons de livres à la bibliothèque centrale, appel aux dons vers les autres Provinces et coordination de la réception de ceux-ci via la navette du prêt inter-province | | Direction générale de la Culture |
| Scannage des registres d'état civil | 10.000,00 € | |
| Mise à disposition du Domaine de Wégimont (Journée d'activités pour les familles sinistrées) | | Domaine de Wégimont : 1.150 € |
| Prise en charge des demandes en matériel pour le CPAS (Conseil provincial du 28 avril 2022) | 135.564,76 € | |
| Prise en charge des demandes en matériel et en personnel pour la commune (Conseil provincial du 28 avril 2022) | 167.381,40 € | |
| Prise en charge des frais correspondant au coût salarial d'un agent technique pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2023 (Conseil provincial du 15 décembre 2023) | | Subvention en espèce de 14.226,81 € |
| **Prise en charge des frais correspondant au coût salarial d'un agent technique pour l'année 2024 (Conseil provincial du 25 mars 2024)** | | **Subvention en espèce de 49.793,83 €** |
| Prise en charge de la location de containers abritant toujours certains services administratifs, et des frais énergétiques y liés pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 | | Subvention en espèce de 63.523,52 € |
| CPAS de Pepinster – Prise en charge de frais contribuant à maintenir le bon fonctionnement de ses services administratifs (location de conteneurs-bureaux et des frais énergétiques y liés du 1er janvier au 30 juin 2023) | | Subvention en espèce de 35.942,35 € |
| **THEUX** | | |
| Mise à disposition, selon les besoins de la commune, d'un agent 1 à 3 jours par semaine pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » | | De septembre à décembre 2021 : 1.548,77 € |
| Inventaire des voiries et des bâtiments sinistrés | | Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 7.638 € |
| Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Bibliothèque, CENTRE THEUTOIS D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL (CTAF), Agir pour la Diversité & la Nature, Syndicat d'initiative de La Reid, Le Théâtre des Sources, Arts et Couleurs, Centre d'Expression et de Créativité La Reid, Centre culturel de Theux, Sonido, Fagn'Handisports, Les Aimables Chiens de Louis, Radio 4910, Les Compagnons d'Alexis, ROTARY CLUB SPA-FRANCORCHAMPS-STAVELOT | | Direction générale de la Culture |
| Mise à disposition du terrain de football de l'IPEA de La Reid pour le Club Theux Franchimontois | | Infrastructure provinciale mise à disposition de septembre à décembre 2021 : 1.122,24 € |
| Mise à disposition du Hall omnisport de l'IPEA de la Reid pour les clubs de football en salle « MF Juslenville », « MF Artistheuxcrates » et de volley « Volley Theux » | | Infrastructure provinciale mise à disposition de septembre 2021 à juin 2022 : 1.836,34 € |
| Bibliothèque : Intégration dans le nouveau logiciel de bibliothèque et aide à l'encodage des collections préservées, formation à l'outil, soutien au niveau des collections et du mobilier spécifique de bibliothèque (dons de la bibliothèque Chiroux), Aide dans les contacts avec la FWB. | | Direction générale de la Culture |
| Scannage des registres d'état civil | 10.000,00 € | |

| TROOZ | | |
|---|---|---|
| Mises à disposition de 2 agents jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale | | De septembre 2021 à avril 2022 : 54.785,22 € |
| Prolongation de la mise à disposition d'un agent jusqu'au 31 décembre 2023 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés et d'aide administrative générale | | De mai 2022 à décembre 2023 : 123.723,94 € |
| Mise à disposition d'un agent à temps plein au CPAS jusqu'au 30 juin 2022 pour l'aide au relogement des sinistrés | | De septembre 2021 à juin 2022 : 49.280,92 € |
| Prise en charge des traitements de Danielle Adriaenssens et Yolande Lambrix, mises à disposition de la commune de Trooz par la Ville de Liège et par Liège Expo pour une mission spécifique de gestion de crise | 31.762,42 € | |
| Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Centre protestant de Nessonvaux, carrefour de Jeunes, Présence et Action Culturelles et Sociales de Trooz, Nosse lingadje, Cabaret Georges Fassotte) | | Direction générale de la Culture |
| Mise à disposition du Hall Omnisport de Micheroux pour le club de volley « Volley Trooz » et le club de Kung-fu « La Mante belge » jusqu'au 30 juin 2022 | | Infrastructures provinciales mises à disposition de septembre 2021 à juin 2022 : 4.699,26 € |
| Bibliothèque : renforcement de la halte du bibliobus à Fraipont et don de mobilier spécifique et don de livres de la bibliothèque des Chiroux. Apport de matériel informatique à l'étude en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. | | Direction générale de la Culture |
| Impression de 15.000 diptyques – toutes boites dans le cadre des inondations du juillet 2021 | | Impression réalisée au sein des services provinciaux : 1.140,53 € |
| Subside spécifique pour l'engagement d'un logisticien pendant 1 an | 100.000 € | |
| Travaux en urgence de réparation de la voirie rue de Gelivaux, d'aménagement du lit du ruisseau « Ry des Chenaux », n° 4 21, et de stabilisation d'un mur de soutènement | | Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 472.735,48 € |
| Prise en charge de la location d'un module réfectoire pour le service travaux (Conseil provincial du 28 avril 2022) | 168.200 € | |
| Prise en charge de factures relatives à la location de containers (Conseil provincial du 28 avril 2022) | 32.670 € | |
| Prise en charge des frais correspondant au coût salarial d'un agent technique pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2023 (Conseil provincial du 15 décembre 2023) | | Subvention en espèce de 16.786,71 € |
| **Prise en charge des frais correspondant au coût salarial d'un agent technique pour l'année 2024 (Conseil provincial du 25 mars 2024)** | | **Subvention en espèce de 42.516,67 €** |
| **Prise en charge des frais correspondant au coût salarial d'un agent administratif pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2024 (Conseil provincial du 23 septembre 2024)** | | **Subvention en espèce de 14.299,98 €** |
| **FERRIÈRES** | | |
| Réalisation d'un inventaire des désordres survenus sur l'entité de ferrières (voiries et cours d'eau) et établissement d'un rapport par la DGIDD. | | Direction générale Infrastructures et Développement durable : 4.672,30 € |

| VERVIERS | | |
|---|---|---|
| Mise à disposition de 1 agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale | | De septembre 2021 à avril 2022 : 31.554,36 € |
| Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Bibliothèque, Musée des Beaux-Arts et de la Céramique, Musée d'Archéologie et de Folklore, Association des Œuvres Paroissiales de Sainte-Julienne (Les Minières), Association des Concerts du Dimanche Matin, Centre de Jeunes Les Récollets, Action et recherche culturelles ARC, Théâtre du Souffle, Association des Parents, Élèves et Professeurs du Conservatoire de Verviers APEP, La Royale Jeunesse Sportive de Stembert, MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE, VOLTE-FACE, Action Mondiale pour la Solidarité (AMONSOLI), PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES – SECTION DE VERVIERS, BICOLOR, Maîtrise de la Ville de Verviers, Groupe Vervi'Patch, Kouklès show Festival, Les Ateliers Créatifs de l'APEM T21, Zone-art, Verviers Music Festivals, Stage de danse, AH MON AMOUR) | | Direction générale de la Culture |
| Bibliothèque : augmentation de la fréquence de la navette de la bibliothèque centrale vers Verviers | | Direction générale de la Culture |
| Subside pour la location de containers pour 2 écoles communales sinistrées | 80.000 € | |
| Prise en charge du coût d'un architecte, pour une durée d'un an, afin d'assurer une assistance à la dans la rénovation ou la reconstruction de bâtiments publics | 80.000 € | |
| Musées de Verviers – Prêt de matériel de conservation et Frais liés à l'utilisation de matériel pour le conditionnement des objets | | Direction générale de la Culture : 4.000 € |
| Mise à disposition EP Verviers (RABC Ensival) 25/2/22-31/5/22 | | Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 1.713,63 € |
| **Prise en charge des frais correspondant au coût salarial d'un agent technique architecte pour le mois de décembre 2023 et toute l'année 2024 (Conseil provincial du 25 mars 2024)** | | **Subvention en espèce de 71.429,46 €** |
| **EUPEN** | | |
| Prise en charge des frais supplémentaires nécessaires au maintien du bon fonctionnement de l'administration communale | 62.771,64 € | |
| **TOTAL** | **1.206.297,29 € (A)** | |

## 3.2. Valorisations des actions complémentaires à portée générale (hors dotation régionale)

| Actions complémentaires | Montant |
|---|---|
| Valorisation mise à disposition du personnel provincial en phase de crise | 338.000,00 € |
| Frais matériel informatique/téléphonie Call Center | 2. 601,66 € |
| Frais liés au prêt et/ou à l'achat de matériel informatique | 660,22 € |
| Frais d'hébergement sinistrés + militaires – Espace Belvaux | 47.064,00 € |
| Frais d'hébergement et d'accueil sinistrés – Domaine Wégimont | 167,50 € |
| Frais d'hébergement sinistrés IPEA La Reid | 13.700,00 € |
| Frais liés à la mise à disposition de matériel agricole | 6.948,16 € |
| Frais déplacement Bibliobus | 260,40 € |
| Frais liés à la mise à disposition de véhicules provinciaux | 624,22 € |
| Accueil gratuit (août) des sinistrés site provinciaux et para-provinciaux | 1.636,50 € |
| Frais d'entretien des cours d'eau de 2° catégorie (sous bassins hydrauliques de l'Ourthe, l'Amblève, le Geer, la Petite Gette et la Meuse en aval de Liège) | 803.168,12 € |
| Frais liés à la mise à disposition des Cars médicalisés IPROMS | 11.769,70 € |
| Frais nettoyage linges et dons Blanchisserie provinciale | 19.757,70 € |
| Frais d'impression brochures d'aide et de soutien psychologique | 2.223,95 € |
| Frais liés à la formation spécifique « Fonds des calamités » | 80,00 € |
| Frais complémentaires liés à la mise disposition d'infrastructures sportives (La Reid – EP Verviers – EP Micheroux – HEPL Jemeppe) | 14.513,52 € |
| Subvention exceptionnelle de relance d'activités pour les clubs sportifs[1] | 119.720 € |
| **Total** | **1.382.895,65 €** |

| Récapitulatif des actions réalisées sur fonds propres | Montant |
|---|---|
| Valorisation du Personnel | 775.513,24 € |
| Valorisation des mises à disposition d'infrastructures sportives et accueil des sinistrés | 15.313,44 € |
| Aides diverses aux communes | 367.878,48 € |
| Inventaire voiries et bâtiments | 33.698,30 € |
| Cours d'eau : « Ry des Chenaux » + « Fond de Harzé » | 545.958,03 € |
| Actions complémentaires à portée générale | 1.382.895,65 € |
| **Total** | **3.121.257,14 €** |

1 53 clubs sportifs ont rempli les critères fixés dans la demande de subvention et pour les communes suivantes : Aywaille – Chaudfontaine – Comblain-au-Pont – Esneux – Eupen – Hamoir – *Liège* – Limbourg – Pepinster – Theux – Trois-Ponts – Trooz – Verviers

## 3.3. Opérateurs subventionnés via la dotation régionale pour des missions spécifiques à destination des communes sinistrées

| Opérateur | Objet | Montant octroyé via la dotation régionale (B) |
|---|---|---|
| l'ASBL Région Verviers | Prise en charge du traitement de deux logisticiens | 75.000 € |
| l'ASBL Conférence des Élus de Meuse-Condroz-Hesbaye | Prise en charge du traitement d'un logisticien | 37.500 € |
| Agences immobilières sociales AIS Ourthe-Amblève | Aide au relogement des sinistrés | 50.000 € |
| AIS Liège Logement | Aide au relogement des sinistrés | 50.000 € |
| AIS LOGEO | Aide au relogement des sinistrés | 50.000 € |
| S.C.R.L F.S. PROPAC | Encadrer la gestion des stocks de dons faits aux sinistrés des inondations pour la période allant d'août à décembre 2021 | 72.285,36 € |
| ECETIA | Interventions personnalisées d'analyse des besoins au sein des communes sinistrées de catégorie 1 | 30.433,92 € |
| Zone de secours 4 (Vesdre-Hoëgne & Plateau) | Entretien des tenues des pompiers et ambulanciers par le Centre de traitement du linge de juillet à décembre 2021 | 5.010,33 € |
| SPI | Subside pour les frais de personnel AMO | 300.000 € |
| **Sous- total** | | **670.229,61 € (B)** |

| Récapitulatif utilisation dotation régionale (2021-2022-2023) | Montant |
|---|---|
| Aides directes aux communes (A) | 1.206.297,29 € |
| Aides aux opérateurs supra-locaux (B) | **670.229,61 €** |
| **Total** | **1.876.526,90 €** |

# 4. La supracommunalité

## 4.1. Centrale d'achat provinciale

Le Département assure le relais entre les services provinciaux qui en font la demande et les communes, CPAS, intercommunales, zones de police, zones de secours, régies communales et provinciales autonomes, personnes morales de droit public, personnes morales de droit privé (ASBL et fondations) ayant conclu un contrat de gestion avec la Province de Liège pour ce qui concerne la Centrale d'achat provinciale.

De même, elle est un point de contact pour ces derniers et assure le relais des demandes vers les services concernés.

## 4.2. Les organes de la supracommunalité

### *4.2.1. Les conférences territoriales*

Les conférences territoriales que sont Liège Métropole, la Conférence des Élus de Meuse-Condroz-Hesbaye, Région de Verviers et la Conférence des Bourgmestres germanophones ont signé un contrat de gestion avec la Province de Liège.

Le Département suit donc leur activité tout au long de l'année et s'assure de la bonne application dudit contrat de gestion. Cela se traduit par une évaluation annuelle effectuée sur base des documents à fournir à la même fréquence par les conférences territoriales et mieux déterminés dans le contrat et son annexe. Cette évaluation est soumise à validation du Conseil provincial.

Par le biais de ce contrat, la Province participe au financement annuel des conférences d'arrondissement pour leur fonctionnement et pour leur permettre de remplir leurs tâches de service public visées par le contrat. En 2024, les 4 conférences ont reçu un total de 139.709,37 € répartis comme suit (0,125 €/habitant/an) :

- Liège Métropole : 78.413,12 € ;
- Conférence des Élus de Meuse-Condroz-Hesbaye : 24.981,00 € ;
- Région de Verviers : 26.386,25 € ;
- Conférence des Bourgmestres des communes germanophones (Konferenz der Bürgermeister der Deutschsprachigen Gemeinden Belgiens) : 9.229,00 €.

### *4.2.2. Liège Europe Métropole ASBL*

Comme pour les conférences territoriales, une évaluation annuelle est réalisée et soumise au Conseil provincial, sur base des documents fournis par l'ASBL et mieux déterminés dans le contrat et son annexe.

#### Liquidation de l'ASBL

Pour rappel, en sa séance du 3 décembre 2021, le Conseil d'administration de Liège Europe Métropole actait la mise en place de la procédure de dissolution de l'ASBL, tout en sachant que la structure a continué d'exister en 2024, étant donné que la liquidation n'a été validée qu'en juillet 2024.

Le 5 octobre 2022, une Assemblée Générale Extraordinaire de Liège Europe Métropole se tenait et prenait plusieurs décisions quant à l'avenir de l'ASBL, à savoir :

- acter la dissolution de l'ASBL ;
- désigner le liquidateur : Maître Thierry CAVENAILE et son associé Maître François LIGOT ;
- spécifier les pouvoirs du liquidateur.

Dès cette date, le liquidateur prenait en main la gestion administrative de l'ASBL en vue de sa liquidation.

Une partie de la gestion administrative continuait à être assurée par un agent du Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes en collaboration avec le liquidateur.

En vue de finaliser la liquidation de l'ASBL, le 27 juin 2024, le liquidateur convoquait une première Assemblée générale extraordinaire. Toutefois, cette réunion n'a pu se tenir et délibérer sur les points fixés à l'ordre du jour car les conditions de quorum et de vote telles que prévues à l'article 5.7 des statuts de l'ASBL n'étaient pas réunies.

Une seconde réunion a donc été convoquée sur base du prescrit de l'article 5.7 alinéa 3 des statuts de l'ASBL : « *si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion, qui ne peut être tenue moins de 15 jours après la première réunion, et qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés* ».

La deuxième réunion a dès lors été fixée au 12 juillet 2024 et a pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour, à savoir :

1. Examen et approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2023.
2. Présentation du rapport de clôture de liquidation et décharge des liquidateurs.
3. Approbation du projet de répartition.
4. Clôture de la liquidation.

Tous les points ont été validés à l'unanimité par les membres présents.

Concernant l'affectation de l'actif net de la liquidation, les membres ont validé le fait que celui-ci serait au profit de GECT Euregio Meuse-Rhin à Eupen.

Les membres présents à cette deuxième Assemblée générale ont chargé Maître Ligot, liquidateur, de procéder aux formalités nécessaires afin d'assurer la publication au Moniteur belge des extraits du procès-verbal de cette réunion ainsi que du versement de l'actif net de la liquidation au GECT Euregio Meuse-Rhin.

## 4.3. Subvention aux Agences Immobilières Sociales agréées par la Région wallonne ou la Communauté germanophone et sises sur le territoire de la province de Liège.

Pour rappel, le 31 mai 2018, le Conseil provincial adoptait une résolution et un règlement visant à octroyer une subvention aux Agences Immobilières Sociales du territoire de la province de Liège.

En 2023, il apparaissait que les Agences Immobilières Sociales s'étaient fortement développées. De sorte que le nombre global de logements en gestion était passé de 1.519 en 2018 à 2.652 au 31 mai 2023, tandis que le montant que la Province dédiait depuis 2018 à cette politique était quant à lui resté identique et fixé à 200.000 € par an.

Cette situation impliquait donc une impossibilité d'appliquer le règlement susmentionné en l'état puisque le nombre de logements multiplié par 100 € dépassait l'enveloppe prévue.

C'est pourquoi, en sa séance du 14 décembre 2023, le Conseil provincial adoptait un nouveau règlement relatif à l'octroi annuel de subsides supracommunaux aux Agences Immobilières Sociales.

Ce nouveau règlement prévoit que seul le subside variable soit octroyé et que la valeur du logement soit redéterminée au regard du crédit disponible, à savoir : le montant total global réparti entre les Agences Immobilières Sociales bénéficiaires au prorata du nombre de logements pris en gestion ou en

location au 1er janvier de l'année considérée sur base des chiffres référencés par le Fonds du logement des Familles nombreuses de Wallonie.

Pour l'année 2024, la répartition de la subvention « Province » pour les 12 AIS qui comptent au total 2.797 logements se décompose comme suit :

- AIS Basse Meuse : 6.578,00 € ;
- AIS Baye : 8.009,00 € ;
- AIS Haute Ardenne : 12.013,00 € ;
- AIS Liège Logement : 21.309,00 € ;
- AIS LOGEO : 33.249,00 € ;
- AIS Ourthe-Amblève : 16.304,00 € ;
- AIS Pays de Huy : 22.597,00 € ;
- AIS Aux Portes de Liège : 9.796,00 € ;
- AIS Seraing : 43.474,00 € ;
- AIS Pays de Herve : 7.365,00 € ;
- AIS Wohnraum für Alle : 9.796,00 € ;
- AIS Tri Landum : 9.510,00 €.

# 5. Les subsides pour les projets supracommunaux

L'intervention du Département se concentre désormais sur le suivi des projets dont la liquidation des subventions, le contrôle de l'utilisation de celles-ci et l'obtention d'une promesse ferme pour ceux ayant fait l'objet d'une promesse de principe antérieurement.

Tout au long de l'année 2024, le Département a maintenu son implication dans les dossiers concernant les projets supracommunaux sélectionnés antérieurement par le Conseil provincial en vue de l'octroi de subsides dans le cadre du processus de sélection organisé par Liège Europe Métropole (LEM) et les conférences territoriales :

- pour la liquidation des subsides décidés en promesse ferme ;
- pour la bonne suite dans l'instruction des projets décidés en promesse de principe et leur aboutissement.

Ainsi, lors de l'année 2024, les 6 dossiers suivants ont bénéficié d'une promesse ferme de subside pour un total de 2.351.409,30 euros, montant qui a donc été engagé à charge du budget provincial 2024.

## 5.1. Réactivation de la Ligne 125A – Réseaux Express Métropolitain (Ateliers centraux et Passage sur Voies)

Projet pour lequel une promesse ferme de 633.600,00 euros a été actée au profit de la Ville de Seraing.

Pour rappel, la Ville de Seraing a souhaité que la mutation socio-économique de son territoire soit accompagnée par un Master Plan stratégique de développement économique et urbanistique. Ce Master Plan organise les affectations du territoire, véritable action de cicatrisation d'une vallée industrielle.

Dans ce contexte, le projet global de réactivation de la Ligne 125A, première étape du Réseau Express Métropolitain, comporte notamment deux volets concernés par le subside supracommunal, à savoir :

*Le passage sur voies*

Le passage sur voies consiste en la création d'un lien physique inter-quartier, une connexion entre deux pôles en devenir que sont les ateliers centraux et la zone de Trasenster.

Cette passerelle sera également une connexion vers le Boulevard urbain (par bus et par mode doux) et constituera un accès à la Ligne 125A.

*Les Ateliers centraux (création d'un parking de délestage)*

Situés rue Ferdinand Nicolay à Ougrée, les Ateliers centraux occupent une position stratégique (N63, N90, Boulevard urbain, Plateau du Condroz, Sart-Tilman, ULiège et Science Park) et dont la conversion en parking permettra un usage décuplé.

Le projet vise à ce que la capacité des Ateliers centraux (adapté à 600 places contre 1500 prévues, en réponse aux décisions du fonds FEDER) soit intégrée à une réflexion métropolitaine plus large, intrinsèquement liée à une mobilité performante.

## 5.2. Route des plus beaux villages – Aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre reliant deux des plus beaux villages de Wallonie, à savoir Clermont-sur-Berwinne et Limbourg.

Le projet concerne l'élaboration d'un itinéraire cyclable et champêtre, d'un peu moins de 10 km, qui reliera deux des plus beaux villages de Wallonie.

Il permettra de connecter la vallée de la Vesdre au plateau de Herve. L'itinéraire projeté traverse 3 communes (Limbourg, Welkenraedt et Thimister-Clermont) pour rejoindre la ligne 38.

Concrètement, il s'agira de placer de la signalisation et d'aménager certaines petites routes et sentiers de campagne.

Cette subvention ferme d'un montant de 150.879,31 € permettra à la Ville de Limbourg de réaliser d'une part les aménagements sur son territoire, et d'autre part la signalisation sur les 3 communes traversées par l'itinéraire cyclo-pédestre.

## 5.3. La Poémathèque – Maison de la Poésie d'Amay

Projet pour lequel une promesse ferme de 66.929,70 euros a été actée au profit de la Commune d'Amay.

La Maison de la Poésie d'Amay comprend essentiellement trois pôles activités, tels que :

- une maison d'édition (collections « L'arbre à paroles » et « If ») ;
- une imprimerie ;
- un Centre d'Expression et de Créativité (CEC – Plume & Pinceau).

L'objectif du projet est de regrouper toutes les activités de la Maison de la Poésie au sein d'un même bâtiment qui sera rendu plus fonctionnel et rénové. Ce bâtiment appartient à l'ASBL et un bail emphytéotique dit « inversé » a été signé avec la Commune d'Amay qui dispose ainsi d'un droit sur le bâtiment.

Le projet permettra à la Maison de la Poésie d'Amay de conforter sa position de maison de la poésie la plus importante de la partie francophone du pays. Il permettra également de :

- de faire connaître la Commune, l'arrondissement, la Province et la Région à travers le monde ;
- de maintenir dans la Région des activités culturelles de haut niveau ;
- de maintenir les activités économiques, la Maison de la Poésie emploie actuellement 15 personnes (12 ETP).

## 5.4. Développement d'un éco-tourisme mémoriel dans l'est de la province de Liège – requalification

Projet à réaliser principalement sur les territoires de la Commune de Waimes et la Ville de Malmedy pour lequel une promesse ferme de 200.000 euros a été actée.

La Commune de Waimes et la Ville de Malmedy ont souhaité requalifier la promesse d'un subside de 200.000 € initialement prévu pour le projet « Construction d'un pont népalais dans la vallée de la Warche » en faveur d'un projet visant :

- la mise en valeur de l'histoire méconnue, mouvementée et singulière de leurs territoires ;
- la facilitation d'un devoir de mémoire au vu des événements tragiques vécus pendant la guerre 40-45 et plus particulièrement lors de la bataille des Ardennes.

Concrètement, le projet proposé est articulé autour des axes suivants :

- la création d'un espace muséal, le « Malmedy War Museum44 » ;
- la création de l'Eastorium, espace d'exposition et de projection à Botrange ;
- la création de parcours mémoriels traversant les 2 communes.

Le projet global sera porté par l'ASBL « le Malmundarium » sur base d'une convention de collaboration entre les 2 communes et la demande de subside concerne :

- l'acquisition d'une collection d'un montant de 400.415 € pour le Malmedy War Museum 44 (dépenses déjà engagées) ;
- l'aménagement scénographique de l'Eastorium (Waimes) estimé à 115.000 € (en cours).

Ainsi, le maillage de ces offres attractives (Malmedy War Museum44, Eastorium) abordant la même thématique en Belgique et au-delà de nos frontières aura pour effet « d'imposer » un circuit aux visiteurs et, le cas échéant, de les convaincre d'y prolonger leur séjour avec des retombées économiques pour les secteurs du commerce et de l'Horeca de toute la région.

## 5.5. Développement d'un axe traversant la Low Line – requalification

Projet à réaliser principalement sur le territoire de la Ville de Herstal pour lequel une promesse ferme de 1.100.000 euros a été actée.

La Ville de Herstal a souhaité requalifier la promesse d'un subside de 1.100.000 euros initialement prévu pour le projet « La Cité Mécanique ».

La programmation FEDER 2021-2027, via la priorité 5 (Une Wallonie plus proche du citoyen) et la mesure 15 (Développement urbain du bassin de vie liégeois), a permis à la Ville de Herstal de déposer un portefeuille de projets avec les Villes de Liège et de Seraing pour le renforcement de la mobilité active autour de la nouvelle ligne de tram.

La Ville de Herstal a donc déposé son projet de « *Low Line* » avec quatre transversales reliant le tram et les RAVeL entre eux. Le projet a été accepté, mais le budget étant limité pour chaque entité, une seule transversale a pu être reprise dans le projet final et subsidiée par le FEDER.

La requalification du subside supracommunal permettra de réaliser un tronçon supplémentaire de ce projet ambitieux.

Celle-ci constitue un axe structurant suivant longitudinalement l'axe de la vallée par les quartiers du cœur de Herstal. Véritable colonne vertébrale pour les modes actifs à Herstal, la « *Low Line* » comporte des parties en site propre et hors voirie.

Ce projet, plus pertinent aujourd'hui, s'insère dans les corridors vélo du PUM et répond aux conditions supracommunales et structurantes d'une demande de subside par la Province de Liège puisqu'il facilitera à terme la mobilité multimodale entre Liège et Oupeye via la Low Line.

## 5.6. Espace Inclusif, Participatif et intergénérationnel à dimension sportive et sociale – requalification

Projet à réaliser principalement sur le territoire de la Ville de Herstal pour lequel une promesse ferme de 200.000 euros a été actée.

La Ville d'Herstal a souhaité requalifier la promesse d'un subside de 200.000 euros initialement prévu pour le projet « Liaison de mobilité Liège/Basse-Meuse ».

C'est au travers d'un projet participatif à dimension inclusive, intergénérationnelle, sportive et sociale que la Ville souhaite consolider un de ses objectifs stratégiques trouvant notamment son origine dans les attentes et besoins des citoyens herstaliens et des environs.

Dans ce cadre, le projet comprendra des infrastructures de proximité : terrains de jeux, espaces de fitness, équipements de jeux inclusifs, et le terrain de football « Belgian Red Court » de l'URBSFA, favorisant la cohésion sociale et l'inclusion des personnes porteuses de handicap.

De plus, le projet offrira la possibilité pour les établissements scolaires faisant partie du pôle territorial herstalien de réserver cet espace dédié via une convention de partenariat à passer avec les établissements scolaires herstaliens ou non intéressés par cette opportunité (l'espace pourrait être réservé pendant les récréations pour les organismes les plus proches ou encore pendant les heures d'éducation physique).

# 6. Nouvelle méthodologie d'action dans le cadre de l'aide et du soutien aux pouvoirs locaux

Afin d'encore renforcer les liens entre la Province et ses partenaires locaux, le précédent Collège provincial a souhaité construire un nouveau modèle répondant aux attentes locales.

Le 7 avril 2023, il a ainsi été décidé de relancer les démarches auprès des communes dans l'optique du déploiement d'une nouvelle méthodologie d'action et de soutien aux pouvoirs locaux, et ceci, dans le but de renforcer notre collaboration et notre efficience dans des matières d'intérêt public.

L'objectif de cette approche est de pouvoir, en fonction des différents services payants ou gratuits rendus par notre Institution aux communes, cibler, pour chacun d'entre eux, ceux auxquels les pouvoirs locaux font déjà appel et ceux qui pourraient leur être proposés. En outre, l'intérêt est de pouvoir cerner les difficultés que les communes rencontrent dans l'accomplissement de leurs missions, dans le but de leur offrir des soutiens supplémentaires.

Les communes de moins de 15.000 habitants sont de loin les plus nombreuses (64 sur 84), et sont plus que probablement celles qui manquent le plus de moyens pour assurer leurs missions.

Une phase test a donc été lancée durant l'été 2023. Le Département est allé à la rencontre de 5 communes dont le nombre d'habitants ne dépasse pas 15.000 et reflétant un certain équilibre géographique en fonction de la population par arrondissement :

- Aubel : arr. Verviers – 4.235 habitants ;
- Héron : arr. H-W – 5.546 habitants ;
- Awans : arr. Liège – 9.141 habitants ;
- Neupré : arr. Liège – 10.022 habitants ;
- Blegny : arr. Liège – 13.359 habitants.

Le Département a ensuite élaboré des fiches de travail par Commune afin de préparer au mieux une rencontre avec les Bourgmestres et Directeurs généraux. Cette réalisation a été effectuée grâce au soutien sollicité auprès des services provinciaux qui ont fourni les données utiles quant aux offres déjà proposées par la Province de Liège auxdites communes.

Les demandes des communes rencontrées ont beau être diversifiées, elles s'orientent toutes vers un problème identique : le manque de personnel, et de personnel spécialisé en particulier.

La complexité des matières – marchés publics, voire analyses juridiques au sens large, appels à projets, informatique, planification d'urgence… – ne leur permet pas d'assurer le service public qui est le leur de manière optimale.

Dans cette perspective et au vu de ces observations, le précédent Collège provincial a souhaité poursuivre cette mission avec une seconde phase auprès de 14 Communes de moins de 15.000 habitants – Amay, Anthisnes, Beyne-Heusay, Dalhem, Engis, Faimes, Hamoir, Juprelle, Ouffet, Plombières, Spa, Stoumont, Wanze et Welkenraedt.

13 Communes ont ainsi été visitées entre novembre 2023 et mars 2024.

Toutefois, le constat effectué lors de cette nouvelle phase est similaire à celui de notre phase test. Les demandes se caractérisent et se font ressentir dans des matières spécifiques et chronophages pour les communes : la planification d'urgence, la rédaction et le suivi des appels à projets, les marchés publics… Le manque de moyens, tant humains que de compétences spécifiques, met à mal les plus petites Communes dans l'exercice de leurs missions.

Le souhait du Collège provincial n'a pas changé : il s'agit de tendre la main aux communes en les accompagnant prioritairement dans la planification d'urgence et la mise en place d'une éventuelle offre de services d'aide et de soutien dans le cadre des marchés publics et des appels à projets. Les Services provinciaux jouissent d'un personnel qui allie à la fois compétence, expertise et disponibilité. Ces qualités ont d'ailleurs été soulignées par bon nombre de communes rencontrées. Une collaboration et un soutien envers les communes peuvent donc être raisonnablement envisagés grâce aux savoirs et acquis de nos agents provinciaux.

Un modèle qui articulera ce soutien sera élaboré en 2025.

# 7. Élections européennes, fédérales, régionales, provinciales et communales

L'année 2024 a connu des élections pour renouveler l'ensemble de nos instances représentatives.

Dans ce cadre, le Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes a actualisé les fichiers contenant l'ensemble des coordonnées de nos élus, à tous les niveaux. Ces fichiers sont bien entendu à l'entière disposition des différents services provinciaux.

# 8. Annexes

*Projets transversaux de supracommunalité et d'aide aux communes menés par les autres services provinciaux*

| | | |
|---|---|---|
| Bibliothèque itinérante (58 communes désservies + de 162 arrêts) | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture – Jeunesse |
| Intégration des communes dans le Réseau Pass Bibliothèque « MaBibli » - 65 communes y adhèrent | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture – Jeunesse |
| Depuis le B3 possède de nouveaux outils pour soutenir les bibliothèques locales (portail en ligne et des services numériques innovants). Mise à jour des logiciels dans les bibliothèques de la province | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture – Jeunesse |
| Réseau Pass bibliothèque : 69 communes y adhèrent | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture – Jeunesse |
| Tour des bibliothèques : formation et échanges | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture – Jeunesse |
| Service « lots et dépôt » de la Bibliothèque centrale | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture – Jeunesse |
| Musée de la vie wallonne | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture – Jeunesse |
| Soutien aux centres culturels reconnus par la FWB, aux Académies et aux Centres d'expression et de créativité. | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture – Jeunesse |
| De façon ponctuelle, aides à la diffusion, à l'édition, à l'aménagement et/ou l'équipement d'infrastructures de lieux culturels | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture - Jeunesse |
| Soutien aux créativités artistiques et à la mise en place d'activités culturelles sur le territoire de la province (musique, art plastique, métiers d'art, BD, littérature, audiovisuel, art numérique, théâtre amateur et professionnel français ainsi que le théâtre wallon) | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture - Jeunesse |
| Parcours d'éducation culturelle et artistique « PECA » en vue de répondre aux besoins des écoles sur le territoire des communes dont les niveaux d'activités culturelles et d'opérateurs sont très bas | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture - Jeunesse |
| Diverses activités à destination du jeune public organisées par le service. | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Culture - Jeunesse |
| Stages proposés pour les ados (12 – 16 ans), pour les personnes souffrant d'un handicap et pour les personnes de 50 ans et + | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Sports |
| « Un sport pour tous » - séances sportives pour la découverte d'une discipline (25 communes en 2024 – 4.100 enfants) | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Sports |
| Organisations soutenues par un partenariat entre le Service des Sports et les organisateurs | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Sports |
| Politique de proximité et de soutien pour les organisations sportives locales | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Sports |
| Cellule Assistance gazon sport | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Sports |
| Province Naimette Aréna | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Sports |
| Province cyclos Aréna | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Sports |

| | | |
|---|---|---|
| Centre d'Entrainement et de Formation de haut niveau en football de la Région Wallonne (CREF) | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Sports |
| Province raquettes Aréna | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Sports |
| Province Ballons Aréna | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Sports |
| Centre de Formation de Tennis de Table de Blegny | D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme | R.A. Sports |
| Participation financière pour diverses activités organisées dans les communes | D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme | R.A. Tourisme |
| Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial (DPPP) | D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme | R.A. Tourisme |
| Trail Center VTT | D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme | R.A. Tourisme |
| Réseau vélo points-nœuds | D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme | R.A. Tourisme |
| Caillebotis | | |
| Mise à jour du Schéma touristique provincial | D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme | R.A. Tourisme |
| Développement des équipements et infrastructures de la province | D.G. Culture – Jeunesse – Sports – Tourisme | R.A. Tourisme |
| Participation à l'organisation de la promotion et de l'accueil touristiques avec les locaux | D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme | R.A. Tourisme |
| Coordination des acteurs touristiques à travers des projets thématiques | D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme | R.A. Tourisme |
| Aides techniques et logistiques pour diverses manifestations | D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme | R.A. Tourisme |
| École Provinciale d'Administration | D.G. Enseignement et Formation | R.A. Enseignement et formation |
| L'Institut provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence (IPFASSU).<br>- Ecole de Police ;<br>- Ecole du Feu ;<br>- Ecole des Cadets ;<br>- Aide Médicale Urgente ;<br>- Service d'Appui Psychologique aux Intervenants (API) ;<br>- Centre de réadaptation au travail | D.G. Enseignement et Formation | R.A. Enseignement et formation |
| École Supérieure de Pédagogie | D.G. Enseignement et Formation | R.A. Enseignement et formation |
| Technosphère (15 établissements visité et + de 1.400 élèves). Véhicule présent lors de divers événements. | D.G. Enseignement et Formation | R.A. Enseignement et formation |
| Techni-truck (125 écoles visitées et 4100 élèves) | D.G. Enseignement et Formation | R.A. Enseignement et formation |
| Les Services de la Guidance :<br>- Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) ;<br>- Le Service de Promotion de la Santé à l'école (SPSE) ;<br>- L'Espace Tremplin ;<br>- Cellule « Pour une école sans harcèlement (PESh). | D.G. Enseignement et Formation | R.A. Enseignement et formation |

| | | |
|---|---|---|
| Opération «Province Communes partenaires pour l'hiver» | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Centrale d'achat pour l'acquisition de bornes de rechargement pour véhicules électriques | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Marché de fournitures pour l'acquisition de matériel de sécurité routière, de radars préventifs et de mobiliers urbains | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Location de gobelets réutilisables | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Accompagnement dans la gestion des cours d'eau de 3ème catégorie | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Analyse de projets communaux de construction d'ouvrages de régulation des débits pour prévenir les inondations, et la réalisation d'études hydrauliques pour mieux comprendre les dynamiques des cours d'eau. | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Cellule drone au service des pouvoirs locaux notamment pour le cadastre des cimetières (en 2024, 4 communes ont fait appel à cette cellule Welkenraedt, Theux, Clavier et Ferrières) | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Plan Climat - Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Développement général des sites d'ÉcoVoiturage | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Indicateurs-Experts provinciaux : intervention dans 32 communes | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Groupement d'Informations Géographiques (GIG) : 70 Villes et Communes membres et deux intercommunales | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Cartographie des cimetières : depuis le début du projet : 223 cimetières, 84 ha, 97.400 sépultures, répartis sur 34 Villes et Communes de la province de Liège) | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Les solutions cartographiques aux collectivités publiques locales | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Campagne POLLEC – Politique locale « Energie » - « Climat » | D.G. Infrastructures et Développement durable | R.A. Infrastructures et Environnement |
| Division des marchés publics | D.G.T. | R.A. Administration |
| Site web : l'espace « supracommunalité et soutien à ma commune » | D.G.T. | R.A. Transition numérique |
| Site web : l'espace «marchés publics» | D.G.T. | R.A. Transition numérique |
| Site web : l'espace «Annuaire des bibliothèques» | D.G.T. | R.A. Transition numérique |
| Site web : l'espace « gestion du sel de déneigement » | D.G.T. | R.A. Transition numérique |
| Site web : l'espace « école provinciale d'administration » | D.G.T. | R.A. Transition numérique |
| Site web : l'espace « Clubs sportifs » | D.G.T. | R.A. Transition numérique |
| Solution informatique permettant la gestion des sanctions administratives communales | D.G.T. | R.A. Transition numérique |
| De Museum system (DMS). Gestion muséale | D.G.T. | R.A. Transition numérique |

| | | |
|---|---|---|
| Openado – travail en réseau | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Affaires sociales |
| Openado - diverses animations collectives, des conférences, des ateliers et mise à disposition de documentation à destination de divers publics (parents, écoles, communes, ...) | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Affaires sociales |
| Coordination des plateformes socio-judiciaires et violences intrafamiliales | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Affaires sociales |
| CaSS – Carrefour Santé Social – Dispositif qui regroupe en un lieu unique les services publics et les associations des secteurs de la santé et du social | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Affaires sociales |
| Centre d'aide à domicile dans les arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Affaires sociales |
| Campagne « Ruban blanc » | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Affaires sociales |
| Mammobile – 54 communes ont reçu la visite de ce service. 3,5 % taux moyen de participation | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Affaires sociales |
| ALISS – Associatif Liégeois Santé Social – Répertoire de 2.724 structures | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Affaires sociales |
| Salon Volontariat | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Affaires sociales |
| Contrôle médical (gestion de l'absentéisme, réalisation de contrôle) | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Santé |
| Cellule itinérante qui organise des campagnes de prévention et de promotion de la santé (Tip Top, Mammobile, ...) | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Santé |
| Organisation d'une « journée à la ferme » | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Santé |
| Encadrement des maraîchers, du maraîchage de proximité (77 exploitations maraîchères), des producteurs locaux (96 visites d'ateliers) et des jardins collectifs (19 jardins collectifs) | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Agriculture et la ruralité |
| Laboratoires - Analyses de la qualité de l'eau des réseaux de distribution communaux et des eaux de loisirs (piscine, jacuzzi et baignade) | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Agriculture et la ruralité |
| La Conserverie solidaire, la miellerie mobile, les ruchers didactiques, la lutte contre le frelon asiatique | D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture | R.A. Agriculture et la ruralité |
| Fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux (68 communes) | Direction financière provinciale | R.A. Sanctions administratives provinciales |

| SUBVENTIONS PROJETS SUPRACOMMUNAUX OCTROYÉES ANTÉRIEUREMENT ET CONTROLÉES EN 2024 | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N° GED | Bénéficiaire (forme juridique et siège social) | **Finalité de la subvention :** Activité/projet (à préciser) ou subvention de fonctionnement | Montant de la subvention en espèces | Valorisation de la subvention en nature | Date ultime de production des justificatifs | **Subvention en nature** Attestation sur l'honneur reçue ? (si oui : v) | **Subvention en espèces** | | Bénéfice (B) ou perte (P) constaté(e) sur l'exercice | Résultat du Contrôle (Positif ou Négatif) |
| | | | | | | | Activité/projet | Fonctionnement | | |
| | | | | | | | Montant total des justificatifs de dépenses produits | Type de pièces reçues : comptes (C), bilan (B), factures (F), extraits de compte (EC) | | |
| 2018-06580 | Commune d'Aywaille, rue de la Heid, 8 à 4920 Aywaille | RAVeL de l'Amblève | 12.000,00 € | / | Suivant état d'avancement du dossier | / | 12.000,00 € | Facture (F) | / | **P** |
| 2023-00739 | Zone de Police Hesbaye, avenue Edmond Leburton, 3 à 4300 Waremme | Acquisition de bodycam | 4.930,75 € | / | Suivant état d'avancement du dossier | / | 4.930,75 € | Factures (F) | / | **P** |
| 2023-07129 | Ville de Huy, Grand'Place, 1 à 4500 Huy | Le Château Vert de Solières – Nouvelle construction pour la création de 6 unités de vie de 6 personnes | 110.000,00 € | / | Suivant état d'avancement du dossier | / | 110.000,00 € | Factures (F) | / | **P** |
| 2024-04789 | Ville de Malmedy, rue Jules Steinbach, 1 à 4960 Malmedy | Développement d'un éco-tourisme mémorial dans l'est de la province de Liège | 125.000,00 € | / | Suivant état d'avancement du dossier | / | 125.000,00 € | Factures (F) | / | **P** |
| 2024-06064 | Commune d'Amay, chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay | La Poémathèque, Maison de la Poésie à Amay | 66.929,70 € | / | Suivant état d'avancement du dossier | / | 66.929,70 € | Factures (F) | / | **P** |
| 2022-00301<br>2024-00185 | Commune de Pepinster, Prévôchamps, 44 à 4860 Pepinster | Subvention inondations | 10.000,00 € | / | Suivant état d'avancement du dossier | / | 10.350,37 € | Factures (F) | / | **P** |
| 2022-00367<br>2024-07101 | SPI, rue du Vertbois, 11 à 4000 Liège | Subvention inondations | 300.000,00 € | / | Suivant état d'avancement du dossier | / | 307.148,77 € | Facture (F) | / | **P** |
| 2022-08277<br>2024-00362 | Ville de Limbourg, avenue Victor David, 15 à 4830 Limbourg | Subvention inondations | 25.000,00 € | / | Suivant état d'avancement du dossier | / | 25.000,00 € | Facture (F) | / | **P** |
| 2023-06812 | ASBL des Racines et des Ailes, rue Janson, 41 à 4100 Seraing | Subvention Complément de financement pour une étude de faisabilité concernant la réhabilitation du site du Haut Fourneau B d'Ougrée | 8.760,00 € | / | Suivant état d'avancement du dossier | / | 8.760,00 € | Facture (F) | / | **P** |
| 2024-05954 | Commune de Tinlot, rue du Centre, 19 à 4557 Tinlot | Organisation du salon Bien Vieillir dont le thème est « les clés pour favoriser le maintien à domicile » et sa mise en œuvre | 2.000,00 € | / | Suivant état d'avancement de l'activité | / | 2.282,41 € | Facture (F) | / | **P** |